

## Horaires et fonctionnement

Accueil à la journée ou à la ½ journée  
Avec ou sans repas

Le matin	de 7h30 à 9h30
Le midi	de 11h30 à 11h45
L'après midi	de 13h30 à 14h
Le soir	de 17h à 19h



En juillet : du lundi 5 au vendredi 31 juillet  
En août : du lundi 16 août au mercredi 1<sup>er</sup> septembre

**Une journée au centre de loisirs :**

De 7h30 à 9h30 : Accueil des enfants et des parents  
Ateliers au choix (dessin, pâte à modeler, jeux de société, lecture....)

De 9h30 à 11h30 : Activités en lien avec le thème de la semaine

11h30-12h : Mise en place du couvert, temps de jeu libre

De 12h à 13h30 : repas

De 13h30 à 14h30 : temps calme, temps de repos pour les plus petits

De 14h30 à 16h30 : Activités en lien avec le thème de la semaine

De 16h30 à 17h : Goûter

De 17h à 19h : Accueil des parents, départ des enfants  
Ateliers au choix (dessin, jeux extérieurs, jeux de société,

## Lieux d'accueil

Du mardi 6 au vendredi 30 juillet : à l'école des Mollières,  
100 rue Michel Aulas.

Attention accueil à la MJC le lundi 5 juillet

Du lundi 16 août au mercredi 1<sup>er</sup> septembre : à la MJC rue  
du docteur Michel

## Inscriptions

**Selon les places disponibles**

En juillet : De 17h à 19h à l'école des Mollières  
Sauf lundi 5 juillet à la MJC

En août : De 17h à 19h à la MJC rue du docteur Michel

**Pour l'inscription prévoir :**

- Photocopie des vaccins
- Fiche sanitaire + fiche famille  
(Téléchargeable sur notre site ou disponible à l'accueil)
- Quotient familial CAF
- Numéro d'allocataire CAF
- Numéro de sécurité sociale
- Règlement

**L'inscription sera définitive,  
dès le retour complet du dossier**

## Projet pédagogique

L'action de l'équipe d'animation est guidée par un projet pédagogique décrivant les conceptions éducatives que nous défendons et les objectifs pédagogiques que nous souhaitons atteindre.

Ce projet est en lien avec le projet éducatif de la MJC.

L'accueil de loisirs est un lieu ouvert à tous les enfants âgés de 4 à 11 ans. Le centre de loisirs est un lieu de détente et de loisirs, dans un cadre sécurisé mais c'est aussi un lieu d'éducation à part entière répondant à un ensemble de besoins, d'envies et d'intérêts des enfants. Nous privilégions l'écoute, le dialogue et la prise en compte du rythme des enfants et de leurs suggestions.

La MJC a pour but d'offrir à la population et notamment aux jeunes et aux enfants, la possibilité de prendre conscience de leurs aptitudes, de développer leur personnalité et de se préparer à devenir des citoyens actifs et responsables. C'est pourquoi le centre de loisirs doit permettre la mise en place d'activités récréatives et éducatives variées : culturelles, artistiques, d'expression, sportives, de création, de découverte scientifique et technique ainsi que l'organisation de mini séjours et de séjours.

La MJC est ouverte à tous sans discrimination, permettant une relation conviviale entre les participants.

### ORIENTATIONS EDUCATIVES :

- Offrir à l'enfant, un lieu de vie agréable et convivial
- Favoriser l'autonomie de l'enfant
- Favoriser les relations fondées sur le respect mutuel et la coopération
- Encourager la découverte et le respect de l'environnement
- Créer des relations d'écoute et d'échange avec les familles

## Que faut-il au centre de loisirs ?

### Au centre

- Sac à dos
- Casquette ou chapeau
- Vêtements adaptés aux activités
- K-way
- Vêtements de rechange pour les plus petits
- Doudou

### Pour les sorties

- Casquette ou chapeau
- Petit sac à dos
- Gourde ou bouteille d'eau
- K-way
- chaussures fermées, basket
- Crème solaire



### Pour la piscine :

- Maillot de bain
- serviette
- **Brassard obligatoire pour les petits**
- Casquette ou chapeau
- Petit sac à dos
- Gourde ou bouteille d'eau
- Crème solaire



**Pour les plus petits, la piscine aura lieu en ½ journée (matin ou après midi)**

## Règlement intérieur

L'inscription au centre de loisirs n'est effective que lorsque les documents demandés sont fournis et que le paiement a été effectué.

Les enfants ne peuvent effectués plus de 10 heures par jour au centre de loisirs, en cas de dépassement répété, la MJC appliquera une majoration financière à la famille.

Les parents doivent accompagner les enfants jusque dans leur salle et signaler leur présence au personnel d'encadrement. Si exceptionnellement une autre personne récupère un enfant, une autorisation de sortie devra préalablement être établie par les parents.

### Conditions d'annulation pendant les vacances scolaires

En cas d'absence de l'enfant, un remboursement pourra être effectué seulement en cas de présentation d'un certificat médical mentionnant l'incapacité de participer aux activités du centre. Deux jours de carences seront retenus par la MJC et le coût des repas. La demande doit être effectuée par écrit.



## MJC L'ARBRESLE

### CENTRE DE LOISIRS

*6/8 ans*

*4/5 ans*

*9/11 ans*



**Du lundi 5 au vendredi 30 juillet 2010**

**Du lundi 16 août au mercredi 1<sup>er</sup> septembre 2010**